

L'activité des experts de la Galerie Chevalier s'exerce pour le compte d'interlocuteurs divers :

- Estimation du patrimoine textile des particuliers, en vue de partage ou de vente
- Expertise avant ou après sinistre à la demande des particuliers ou des compagnies d'assurance
- Expertises auprès des Sociétés de Ventes volontaires de Paris et de Province
- Expertise auprès de la cour d'appel de Paris

- **Un avis oral est donné à titre gracieux. Soit sur photos de bonne qualité envoyées par email avec un numéro de téléphone joint. Soit en apportant directement, sur rdv, l'objet à la galerie.**

- **Les expertises rédigées sur papier à entête d'expert sont payantes, à raison de 4% de la valeur de l'objet avec un minimum de :**

- 200 Euros TTC pour une expertise faite :

> Soit sur photo de bonne qualité apportée, envoyée par courrier ou e-mail - une photo dont l'agrandissement sur l'ordinateur permet de voir la finesse du tissage et les éventuels accidents ou usures. Pour un tapis, il faut en outre une photo d'un coin retourné du tapis, ce qui permet de bien voir la technique de nouage caractéristique de telle ou telle région.

> Soit en apportant directement l'objet à la galerie, sur rendez-vous.

- 260 Euros TTC plus frais de déplacement (à convenir à l'avance) pour les expertises nécessitant un déplacement à Paris ou en province.

- Les frais de déplacement sur Paris sont de 150,00 Euros payables au moment du déplacement. Les frais de déplacement en province sont sur devis accepté.

- Si l'objet est une pièce de grande valeur, on consentira à une note d'honoraires forfaitaires, moindre que la somme qui devrait être payée par le demandeur.

- Certificat d'authenticité avec intégration de la photo dans le certificat :

> Sans indication de valeur : 350€

> Avec indication de valeur : 4% de la valeur de l'objet avec un minimum de 350€. Si l'objet est de très grande valeur, un forfait est envisagé avec le client

- Une facture est jointe à l'expertise.

- **Lorsqu'un commissaire-priseur nous missionne pour une expertise en vue d'une vente aux enchères, nous fournissons l'expertise au commissaire-priseur, tout d'abord sans frais et si la vente aux enchères est effective, nos honoraires de 4% du montant de l'adjudication, sont alors réglés par le Commissaire-priseur.**

- **Rappelons que les expertises après sinistres qui sont faites expressément à la demande de l'assureur, sont facturées par nos soins au client sinistré qui doit nous régler et qui se fera ensuite rembourser du montant des honoraires par son assureur.**

- **Rappelons également qu'il y a deux niveaux de valeur et qu'il faut préciser, lors d'une demande d'expertise, si l'on veut :**

- **une valeur de réalisation/ valeur de salle des ventes**, si le client envisage de vendre son bien

- **une valeur de remplacement / valeur d'assurance**, si le client souhaite trouver une marchandise similaire sur le marché de l'art ou indiquer sa valeur à son assureur